Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 022-212201362-20260423-DL2603032-DE

DEPARTEMENT DES
COTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT
DE SAINT-BRIEUC
Canton de LOUDEAC

COMMUNE DE
LOUDEAC

EXTRAIT
DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE – JEUDI 16 AVRIL 2026

Convocation

Date : 10/04/2026
Affichée le :10/04/2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : **29**
Étaient présents : 26
Pouvoirs : 3
Étaient absents excusés : 3
Était absent non-excusé : 0
Votants : 29

N° DELIBERATION
DL2603032

Le seize avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de LOUDEAC se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Bruno LE BESCAUT, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : MM et MMES,

LE BRETON Rodolphe, BOSCHER Evelyne, PRESSE Philippe, SCOUARNEC Jean-Michel, LE STRAT Odile, BLANCHARD Jean-Luc, GOUEROU Gaëlle, GLORY Jacques, DUROS Henry, MASSE Jacques, PASCO Régine, BERNARD Corinne, GLOTIN Eliane, ROBIN Michel, LE CROM Claudine, GAUTIER Guy, MACE Isabelle, GAUVRY Jean-Marie, BOIVENT Nathalie, BOUGEARD Rozenn, LAUNAY Benoit, AKOSSI Laurence, MAXIMIN Léa, PERRET Paul, CLEMENT Lucas, conseillers municipaux.

SECRETAIRE DE SEANCE : **Léa MAXIMIN.**

ABSENTS EXCUSES : BOSSON Alain donne pouvoir à LE BRETON Rodolphe, HENO Gaëlle donne pouvoir à BOSCHER Evelyne, BIZET Carole donne pouvoir à BOUGEARD Rozenn.

CONVENTIONS

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ENEDIS (WP24)

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'ENEDIS doit procéder à l'installation d'un poste de transformation de courant électrique et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité.

A cet effet, ENEDIS demande l'établissement d'une convention de mise à disposition pour l'occupation d'une emprise de 20 m² sur la parcelle suivante :

Propriétaire	Parcelle(s)	Adresse	Contenance	Zone PLUi
Commune de Loudéac	WP24	LES BASSES RUES	4348 m²	A

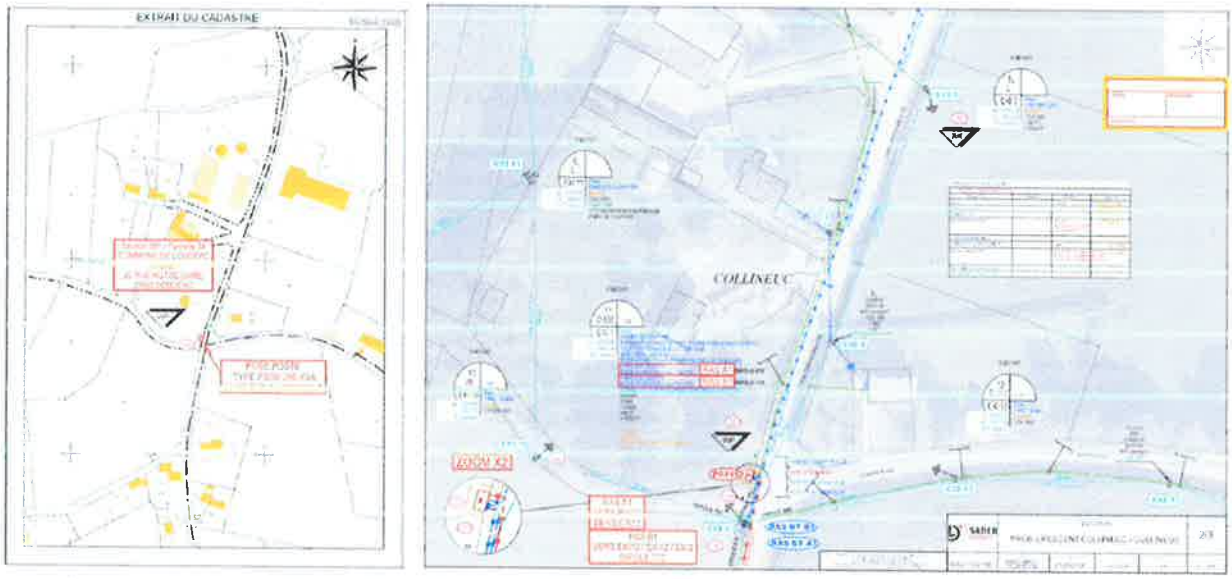
La COMMUNE DE LOUDEAC confère à ENEDIS les droits suivants :

- Installer un poste de transformation et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité, notamment les canalisations électriques moyenne ou basse tension, nécessaires pour assurer l'alimentation du poste. Il peut s'agir des supports et ancrages des réseaux aériens ;
- Un droit d'accès et d'utilisation : en donnant libre accès en permanence au terrain de jour comme de nuit et en laissant en permanence l'accès aux ouvrages libre et dégagé à ENEDIS, ses agents ou ceux des entrepreneurs accrédités par elle ainsi que les engins et matériels nécessaires, en vue de l'installation, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages et la desserte d'autres utilisateurs du réseau.

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 022-212201362-20260423-DL2603032-DE

➢ D'une manière générale, ENEDIS pourra utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc.).



Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ***APPROUVE l'occupation d'une emprise de 20 m² sur la parcelle WP24 au profit d'ENEDIS pour y installer un poste de transformation ;***

- ***AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition avec ENEDIS ;***

- ***AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte et tout document se rapportant à la convention de mise à disposition.***

Acte certifié exécutoire par :
- Affichage électronique le :
- Envoi en préfecture le : 23 AVR. 2026

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, ont signé les membres présents
(suivent les signatures)
Pour expédition certifiée conforme
LOUDEAC, le 23 AVR. 2026

Le Maire,
Bruno LE BESCAUT

La Secrétaire de séance,
Léa MAXIMIN